



DECLARATION D'HONORABILITE

En vue de se voir accorder le droit de former un apprenti/stagiaire conformément à la loi modifiée du 19 décembre 2008,

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Né(e) le : à

Demeurant à :

.....
Matricule :

déclare sur l'honneur :

- que je n'ai jamais fait l'objet d'une condamnation définitive pour crime, ni à peine d'emprisonnement de plus de trois mois.
- que je ne suis pas en état de faillite et que je n'ai pas fait l'objet d'une condamnation définitive pour banqueroute frauduleuse ;
- que je n'ai pas fait l'objet d'une condamnation définitive pour une des infractions suivantes, respectivement pour tentative d'une des infractions suivantes:
- outrage public aux bonnes mœurs
- proxénétisme, exploitation ou traite des êtres humains
- attentat à la pudeur
- viol.

Je déclare expressément que la présente déclaration est sincère et véritable.

Fait à , le/...../.....

Signature du déclarant

La Chambre d'Agriculture et la Chambre des Salariés, compétentes pour accorder le droit de former, vont contrôler la véracité de la présente déclaration et se réservent à cette fin notamment le droit de solliciter un bulletin n°2 du casier judiciaire, droit qui leur est spécialement accordé par l'arrêté ministériel modifié du 22 novembre 1977.

Le cas échéant, les deux Chambres professionnelles se réservent le droit de solliciter dans le cadre de la coopération administrative européenne un extrait du casier judiciaire étranger. Dans le cas d'allégations mensongères, les prédictes Chambres professionnelles vont procéder au retrait du droit de former et entamer les procédures judiciaires qui s'imposent.